

## Résolution générale du III<sup>ème</sup> Congrès

21-22-23 septembre 2021  
au Cap d'Agde

Le III<sup>ème</sup> Congrès du SNP2E-FO réuni au CAP D'AGDE du 21 au 23 septembre 2021 s'inscrit dans les résolutions du congrès confédéral de LILLE de la CGT-FORCE OUVRIÈRE de 2018 et des précédents congrès de la FEETS-FORCE OUVRIÈRE de PORT BACARES en 2020 et de la FGF-FORCE OUVRIÈRE de NANCY en 2021.

La poursuite et l'amplification actuelle du démantèlement des services publics de l'État mis en œuvre depuis plusieurs décennies conduit à détruire les bases de la République égalitaire indivisible, laïque et sociale. Dans ce contexte d'État affaibli, le portage des politiques publiques nationales est par conséquent remis en cause. Les personnels, faute de moyens, se trouvent donc de fait dans l'impossibilité d'accomplir les missions qui leur sont dévolues. **C'EST INACCEPTABLE.**

Le congrès réaffirme son attachement indéfectible aux statuts général et particulier des fonctionnaires et ouvriers d'État. Nos statuts garantissent nos droits collectifs et plus particulièrement la neutralité des agents dans l'exercice de leurs missions.

Dans ce cadre, le Congrès :

### LES RÉFORMES DE L'ÉTAT

**CONDAMNE** les deux postulats de base : la Fonction publique coûterait trop cher à la Nation et le principal moyen de faire des économies serait la suppression de postes de fonctionnaires. Ces postulats ont fondé hier la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP), la Modernisation de l'Action Publique (MAP), l'acte III de la décentralisation et son application par la loi NOTRe ainsi qu'Action Publique 2022 aujourd'hui.

**CONDAMNE** la volonté, au travers de toutes ces réformes, de réduire la Fonction publique à sa portion congrue au mépris de l'intérêt général et des missions portées. L'unique objectif de courte vue est de faire les économies exigées par l'Union Européenne sur le dos des fonctionnaires, mais in fine au détriment des usagers et du pays tout entier. Pour FORCE OUVRIÈRE, les États doivent s'émanciper des marchés financiers et des agences de «notation». Cette «dictature de la dette» imposée par la Troïka (UE, FMI, BCE) pour réduire un endettement public «impacte» directement tous les salariés et usagers qui ne sont en rien responsables.

**CONDAMNE et EXIGE** le retrait d'Action Publique 2022 (clone de la RGPP, et de la MAP), de l'acte III de décentralisation ainsi que l'abrogation de la loi NOTRe, la Loi de Transformation de la Fonction publique (TFP) et de tous les projets de contre-réforme funeste induit par Action publique 2022 dont le projet de loi 3DS qui mettent en œuvre :

- La disparition des services de proximité, voire du service public lui-même, et les atteintes au statut général des fonctionnaires au prétexte de décentralisation et de déconcentration ;
- La multiplication d'agences au travers d'établissements publics ;
- La création de métropoles et de grandes régions qui menacent la République indivisible laïque et sociale.

Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde

1

**EXIGE** un vrai service public Républicain, égalitaire sur l'ensemble du territoire et particulièrement la préservation de toutes les missions relatives à l'aménagement du territoire.

**DÉNONCE et REJETTE** la possibilité donnée aux Préfets de déroger aux règles nationales au nom de prétendues « particularités locales » et d'expérimentations locales, qui signifie en fait de livrer les principes égalitaires des droits aux pressions politiques et financières locales.

**RÉCUSE ET COMBAT** action publique 2022, la mise en œuvre du PPCR, du RIFSEEP, ainsi que la loi de Transformation de la Fonction publique qui découle notamment des rapports PÊCHEUR et SILICANI qui proposent ou instaurent :

- D'abandonner le critère exclusif du diplôme pour l'accès au concours,
- De caractériser chaque corps ou cadre d'emploi par un «niveau de fonction»,
- La banalisation du recrutement de contractuels précarisés corvéables à merci en lieu et place de fonctionnaires,
- Le remplacement des CT et CHSCT par une seule instance le CSA réduisant de fait la capacité des organisations syndicales à défendre les personnels,
- La réduction des prérogatives des CAP et CCP notamment en matière de mutations et de promotions, confrontant les personnels à des décisions individuelles arbitraires hiérarchiques sans garantie d'égalité de traitement entre agents,
- La création des cadres professionnels et des statuts d'emplois inter-fonction publique, ouvrant à la généralisation de la fusion des corps et à la création de corps interministériels à gestion ministérielle (CIGeM), et à une gestion par catégorie niant les spécificités et la technicité des corps. Ceci conduit, avec le renforcement de la gestion locale des fonctionnaires par les Préfets, à un traitement inégalitaire et arbitraire des agents de la Fonction publique au service, non plus de l'intérêt général mais de priorités économiques locales, reléguant l'égalité de traitement des citoyens au second plan et conduisant à une perte de technicité des services publics préjudiciables aux citoyens.

**CONDAMNE** toutes les propositions de ces rapports et de la loi de TFP, notamment la volonté de transformer la Fonction publique pour passer d'une logique de carrière à une logique d'emploi, la volonté de supprimer les Commissions Paritaires (CAP/CCP), dans lesquelles les représentants des personnels peuvent défendre l'égalité de traitement et le respect des règles, contre l'arbitraire, en commençant par leur enlever la compétence concernant les mutations et les promotions.

**EXIGE** le maintien des catégories A, B, C sur niveaux de diplômes, le maintien des corps et d'une Fonction publique de carrière contre une Fonction publique d'emploi, l'arrêt des fusions de corps et de création de CIGeM.

**CONDAMNE** l'affectation d'agents sur des missions à durée déterminée, instaurant de fait leur précarité professionnelle.

**FUSTIGE :**

- L'administration qui s'arroge le pouvoir discrétionnaire voir décisionnaire de muter un agent contre sa volonté, moyennant un dispositif d'aumône indemnitaire temporaire, quelles qu'en soient les conséquences pour les familles,
- La loi mobilité et parcours professionnels d'août 2009 modifiée et **EXIGE** son abrogation.

**CONDAMNE ET S'OPPOSE** aux réorganisations successives et incessantes de services qui entraînent des réorientations professionnelles imposées et subies, quand elles ne conduisent pas les agents dans l'impasse sans possibilité de se redéployer.

## **CRISE SANITAIRE**

**FUSTIGE ET CONDAMNE** l'action du Gouvernement qui a instauré, au mépris du fonctionnement démocratique de notre République, d'importantes restrictions aux libertés et a développé un climat de peur allant jusqu'à opposer les citoyens.

**FUSTIGE ET DÉNONCE** le Gouvernement qui, profitant de la situation et des restrictions de liberté instituées, a relancé tous ses projets de contre-réformes, les a accentués et accélérés pour démanteler, transférer et externaliser le service public de l'État et particulièrement pour ce qui concerne les services de nos ministères pourtant en charge de la transition écologique.

**Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde**

**2**

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -**

**30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

**fo-snp2e.syndicats@i-carre.net    www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/    01 40 81 24 20**

## LES RÉORGANISATIONS DES SERVICES

**RÉAFFIRME** avec force son attachement au service public lié à l'aménagement du territoire (Équipement, Logement, Transport, Urbanisme, Mer) et à ses nouvelles missions relatives à l'Environnement, l'Écologie, l'Énergie et le Développement Durable.

**RAPPELLE** qu'il faut des moyens humains, matériels et une organisation à la hauteur des politiques affichées pour une meilleure prise en compte des difficultés des territoires, aussi bien urbains que ruraux. En particulier en Outre-mer où les problèmes économiques et sociaux sont encore plus criants.

**EXIGE** donc la mise en œuvre d'une vraie stratégie ministérielle dans tous les champs d'intervention de nos ministères et que tous les moyens soient donnés pour asseoir durablement l'action de ces derniers sur l'ensemble du territoire, y compris au niveau départemental.

### Les services réorganisés :

**REFUSE et COMBAT** la volonté des préfets qui, au travers des réorganisations, orchestrent un dépeçage des socles des DDI au bénéfice de la «préfectoralisation» des services de l'État via notamment la création des Secrétariats généraux communs départementaux des préfetures et des DDI, sous l'autorité des Préfets.

**EXIGE** le maintien des DDI comme services déconcentrés des services centraux des ministères.

**REJETTE** les transferts incohérents de missions d'un ministère à l'autre, obligeant les agents à suivre leur mission ou à devoir subir une mobilité fonctionnelle et souvent géographique pénalisante au plan personnel, professionnel, familial et financier, quand il ne s'agit pas de devoir se retrouver un poste seul sous peine de devoir quitter la Fonction publique. Pour exemple :

- Le transfert des services de la sécurité routière et de l'éducation routière au ministère de l'Intérieur ne reposant sur aucune logique d'amélioration de fonctionnement,
- Le transfert de la fiscalité de l'urbanisme au ministère des finances sans aucune garantie de retrouver un poste pour les personnels sur ces missions,
- Le transfert de missions spécifiques vers des établissements publics.

**DÉNONCE** ainsi les pertes de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques et les conséquences dramatiques pour les personnels.

**EXIGE** que nos ministères établissent des relations étroites entre DDI, Directions Régionales, DEAL ou Établissements publics (EP) et services centraux dans le cadre de leur stratégie ministérielle et préservent les emplois et les missions.

**EXIGE** le rétablissement des services dédiés à l'aménagement du territoire (Équipement, Agriculture) et leurs unités territoriales de proximité.

**EXIGE** le retrait du projet de loi 3DS organisant la déconcentration, la décentralisation des services de l'État et notamment remettant en cause gravement le service public national des routes, au travers du projet de transfert du réseau routier national aux régions, départements et métropoles conduisant à l'éclatement des services des DIR vers les différentes collectivités avec de lourdes conséquences pour les personnels et pour les citoyens usagers de la route.

### Le repositionnement des agents :

**DÉNONCE** et combat les réorganisations des services départementaux, régionaux et centraux, toutes ordonnées hier au compte de la RGPP, MAP et aujourd'hui au nom d'Action Publique 2022 sous prétexte de modernisation, de numérisation, de déconcentration et de décentralisation des missions. Ces réorganisations qui conduisent à démotiver et déstabiliser les agents en imposant soit les mobilités géographiques et fonctionnelles, soit une recherche individuelle de poste voire l'obligation de quitter la Fonction publique.

Contre le dirigisme de l'administration dans le processus de repositionnement des agents, le Congrès **EXIGE** le respect de toutes les règles statutaires, incluant le refus de toute mobilité forcée et notamment la reconnaissance et l'extension du droit de remords dans le cadre des restructurations de service.

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -**

**30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04**

**fo-snp2e.syndicats@i-carre.net    www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/    01 40 81 24 20**

**EXIGE** le respect des droits des agents mutés d'office aux SGC.

**EXIGE** une étude d'impact préalable à toute réorganisation.

**EXIGE** l'examen par les CHSCT et CT de tous les organigrammes et projets de repositionnement.

**EXIGE** que chaque poste de service réorganisé fasse l'objet d'une fiche de poste détaillée dans le respect des corps et des grades des ministères.

**EXIGE** que tous les repositionnements et recours des agents, dans le cadre de tels processus, soient examinés en CAP ou CCP nationales pour tous les corps ou, à défaut, en CAP locale.

## **LES RÉMUNÉRATIONS**

### **Les salaires dans la Fonction publique :**

**RÉCLAME** l'ouverture immédiate d'une véritable négociation sur la question des rémunérations dans la Fonction publique qui passe par une augmentation de la valeur du point d'indice et une revalorisation et un rééchelonnement des grilles indiciaires permettant un déroulement de carrière de C en A au sens du statut général, intégrant les régimes indemnitaires.

**CONDAMNE et EXIGE** l'abrogation du PPCR et du RIFSEEP, véritables outils de maîtrise de la masse salariale et d'uniformisation de la gestion des fonctionnaires des 3 versants de la Fonction publique.

### **L'égalité professionnelle :**

**REJETTE** l'attitude de l'administration accompagnée par d'autres organisations syndicales qui, au prétexte de veiller à l'égalité professionnelle femme/homme, évite les sujets fondamentaux de cette inégalité : salaire, régime indemnitaire non pris en compte dans le déroulement de carrière, des interruptions ou des temps partiels.

**REVENDIQUE** une véritable prise en compte de l'ensemble des facteurs créant ou aggravant les inégalités de traitement et des solutions qui y répondent.

**AFFIRME** que la suppression au sein des CAP des prérogatives en termes de mobilités ainsi que les promotions, accentue la discrimination, le clientélisme et porte atteinte à l'égalité professionnelle.

### **La défense du pouvoir d'achat :**

**EXIGE** une augmentation générale des salaires par une revalorisation immédiate de 20 % de la valeur du point d'indice au minimum à hauteur du pouvoir d'achat perdu depuis 2000.

**DÉNONCE et REJETTE** la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui, sous couvert d'amélioration indiciaire, auto-financée par le transfert prime/point :

- allonge la carrière,
- réduit drastiquement la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA),
- supprime la bonification d'ancienneté,
- confine le déroulement complet de carrière des agents dans leur corps de recrutement sur uniquement 2 niveaux de grades,
- met fin à la reconnaissance du parcours professionnel des personnels par la promotion en catégorie supérieure,

**EXIGE** le retour à un salaire minimum dans la Fonction publique équivalent à au moins 120 % du SMIC, permettant de vivre dignement.

**DÉNONCE** le mépris dont fait preuve l'État-Employeur avec l'absence de revalorisation du point d'indice qui entraîne l'érosion du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

**DÉNONCE** l'approche actuelle qui considère l'avancement d'échelon ou les promotions comme une évolution suffisante du pouvoir d'achat.

**Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde**

**4**

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

**DÉNONCE** en conséquence le recours au dispositif obscur de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) pour les agents de l'État afin d'exonérer l'État-Employeur d'une revalorisation des rémunérations.

**REJETTE** l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG), qui n'est rien d'autre qu'une escroquerie gouverne-mentale. Le salaire différé des salariés est détourné au profit d'un impôt dont la destination demain ne leur est plus garantie, conduisant à l'étatisation/privatisation de la sécurité sociale.

**FUSTIGE** cette mesure qui ponctionne une nouvelle fois les retraités en portant lourdement atteinte à leur pouvoir d'achat, contribuant ainsi à leur paupérisation pourtant combattue par le passé.

**DÉNONCE** cette CSG non compensée dans le temps pour les fonctionnaires qui par ailleurs subissent toujours une augmentation de leur cotisation retraite les conduisant à une perte sèche de rémunération.

**EXIGE** la revalorisation de l'indemnité de résidence.

**S'INSURGE** contre la faiblesse des niveaux de rémunération dans la Fonction publique.

**REVENDIQUE** pour chaque agent, quel que soit son corps, la rémunération ou la récupération de toute heure supplémentaire effectuée, au choix de l'agent et sans plafonnement horaire « écrêtement ».

**REVENDIQUE** une augmentation du montant de remboursement de l'ensemble des frais de déplacement, indemnité de nuitée comprise, adapté à la réalité du coût de la vie (Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006).

**DÉNONCE** les mesures gouvernementales qui conduisent à la quasi-disparition des attributions de logement de service pour nécessité absolue de service (NAS).

### **Les régimes indemnitaires :**

**RÉAFFIRME** son opposition à la rémunération au mérite, contraire aux principes fondamentaux du statut général des fonctionnaires.

**DÉNONCE** le système de rémunération qui octroie dans la Fonction publique une place de plus en plus importante à des régimes indemnitaires, modulables de surcroît. Ce système réduit la masse salariale, remet en cause le statut, confère aux chefs de services une emprise inacceptable sur les conditions de vie de leurs agents, engendre des conditions financières indignes, notamment à la retraite.

**REJETTE** le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) véritable rejeton de la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) qui constitue un outil d'individualisation contraire au principe d'indépendance du fonctionnaire prévu par le statut général des fonctionnaires.

**EXIGE** l'abandon de ces dispositifs et le retour à un régime Indemnitaire, égalitaire garant de l'indépendance du fonctionnaire et lié au seul grade et non au poste

**EXIGE** que les primes et éléments de régimes indemnitaires soient considérés comme des éléments de rémunération à part entière et qu'ils soient ainsi intégrés dans le traitement étant de ce fait pris en compte pour le calcul de la pension.

**EXIGE** la mise en place d'un nouveau dispositif permettant le paiement des intérimis sur la base du traitement et étant comptabilisé pour la retraite.

## **LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**DÉNONCE** la création d'une DRH Fonction publique utilisée comme un nouvel outil de maîtrise de la masse salariale qui nivelle par le bas, les règles de gestion des niveaux de rémunération et de promotion des agents.

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

5

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

**EXIGE** le retour de l'ensemble des prérogatives de gestion des personnels, au sein d'une DRH ministérielle renforcée respectueuse d'une gestion nationale égalitaire au sein des commissions paritaires ,CAP, CCP.

**DÉNONCE** la culture du clientélisme imposée par les LDG contraire aux statuts des corps.

**RÉCLAME** dans le cadre des champs d'intervention élargis et des enjeux de développement durable portés par nos ministères, l'arrêt immédiat des suppressions de postes et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement des effectifs statutaires permettant de répondre à ces missions publiques.

### **Les recrutements :**

**DÉNONCE** le recours à l'emploi précaire et à la sous-traitance, rendu possible par la loi mobilité et la loi de TFP et **EXIGE** des recrutements statutaires.

**EXIGE** pour les personnels non titulaires de droit public ou de droit privé recrutés notamment dans les établissements publics la possibilité d'intégrer la Fonction publique et d'être titularisés ou à défaut d'obtenir un véritable déroulement de carrière ;

**RAPPELLE** les besoins croissants et durables, au sein de la sphère publique, dans les domaines de l'ingénierie, des infrastructures, de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, de l'environnement, du logement, de l'égalité des territoires, de la mer et de la ruralité.

**RAPPELLE** avec force et détermination son attachement aux recrutements par la voie statutaire.

### **La formation :**

**EXIGE** de l'administration des outils pour développer les qualifications des agents en réponse aux nouveaux champs à investir par le service public, ce qui doit être un droit pour l'agent.

**EXIGE** l'élaboration immédiate et concertée d'un plan de formation adapté à l'ampleur des changements imposés.

**EXIGE** les moyens humains et financiers indispensables à sa mise en œuvre, notamment le remboursement intégral des frais de stage.

**EXIGE L'ABANDON** des dispositions du «Compte Personnel de Formation», dont l'application pour les agents des ministères entraîne une nouvelle régression forte par rapport aux conditions antérieures et notamment le détournement de leur droit à formation au profit de la seule administration.

**EXIGE** le maintien de toutes les écoles et centre de formation des ministères et notamment de l'ENTE mise à mal par des décisions arbitraires ministérielles infondées, alors même que l'excellence de sa formation est reconnue et saluée par les pouvoirs publics.

**RAPPELLE** que les écoles et centres de formation doivent assurer la formation initiale et continue de toutes les catégories en leur donnant un socle de connaissances permettant d'une part, la mise en œuvre de missions publiques conformément aux statuts particuliers, et d'autre part, de construire un déroulement de carrière riche et diversifié.

## **LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**CONDAMNE** les attaques répétées et incessantes faites au code du travail et au statut général de la Fonction Publique, et **DÉNONCE** les nombreuses déclarations de nos dirigeants visant à dénigrer et culpabiliser les fonctionnaires.

**DÉNONCE** la dégradation des conditions de travail des agents de nos ministères causée par les réorganisations successives depuis 2007. Les agents ayant comme seule perspective un horizon de précarité sont de ce fait inquiets, désespérés et révoltés .

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

**REJETTE** les projets funestes de démantèlement du service public, sous couvert de modernisation et de numérisation portés par Action Publique 2022, et de déconcentration et de décentralisation porté par le projet de loi 3DS qui renforcent les incertitudes sur les perspectives de carrière des personnels et leur avenir, et aggravent leur désarroi dans l'ensemble des services et Établissements Publics.

**S'INQUIÈTE** en particulier de la perte de repères que ces situations provoquent chez les agents des ministères et **ALERTE** les ministres sur l'ampleur des risques psychosociaux qui en découlent.

**EXIGE** le maintien de toutes les prérogatives des CHSCT centraux et locaux conformément au statut général des fonctionnaires (Décret du 28 juin 2011).

**EXIGE que** l'administration centrale exerce pleinement les prérogatives du CHSCT Ministériel au bénéfice des agents en termes d'Hygiène, Santé, Sécurité et condition du Travail et non en termes de protection et couverture légale du Ministère.

**RÉAFFIRME** notre exigence de reconnaissance des expositions amiante et mercure dans tous les services ainsi que la traçabilité des expositions aux produits cancérigènes.

**REFUSE** la fusion des instances représentatives du personnel comme le gouvernement l'a imposée au secteur privé au travers de la loi Travail, dont nous demandons l'abrogation.

**FUSTIGE** les velléités du gouvernement de fusionner ces instances avec les CT. Ces velléités réduisent les prérogatives afin d'exonérer l'administration de ses obligations vis-à-vis des personnels et de couvrir les errements consécutifs au manque de volonté et de moyens.

**APPELLE** toutes ses sections et syndicats locaux à mettre en œuvre systématiquement, le décret relatif aux CHSCT qui met au centre la responsabilité pénale du chef de service en matière de souffrance au travail.

**RAPPELLE** que l'aménagement et la réduction du temps de travail ne peuvent constituer une avancée sociale que s'il y a mise en place des effectifs nécessaires correspondants.

**APPELLE** au respect des garanties minimales, et **DÉNONCE** les multiples dispositifs d'écrêtement qui ne font que gommer la réalité des temps travaillés et favoriser les infractions aux garanties minimales.

**CONDAMNE** l'écrêtement des heures effectuées, traduction de la pression exercée sur les personnels, conséquence de la baisse des effectifs.

**REJETTE** toute éventuelle généralisation du «forfait jour» qui serait imposé au prétexte des fusions de services.

**REJETTE** l'utilisation des statistiques visant à quantifier le temps de travail des tâches des fonctionnaires et assimilés, dans une optique de suppression de postes, dans le cadre de la LOLF, ou de transfert de ces missions au privé.

**DÉNONCE** l'utilisation des Heures Supplémentaires pour pallier les carences de postes et comme outil de gestion RH ; **APPELLE** au respect des textes permettant l'indemnisation ou récupération des heures supplémentaires (HS), au choix de l'agent.

**DÉNONCE** et **EXIGE** l'arrêt immédiat de la course irresponsable à la suppression de postes qui ignore les besoins des Ministères et les charges réelles de travail, conduit les services à la paralysie et engendre des situations humaines dramatiques.

**REVENDIQUE** la réalisation d'un plan global d'actions de prévention des risques psychosociaux, incluant un diagnostic objectif de la situation actuelle et de ses causes, la définition d'actions primaires destinées à éradiquer les principaux dysfonctionnements à la source et la mise en place d'un dispositif de suivi adapté.

**REVENDIQUE ET EXIGE** le rétablissement des moyens pour la médecine de prévention dans nos ministères qui passe par le recrutement de médecins de prévention.

**RÉAFFIRME** son attachement à ce que les reclassements suite à des accidents de service ou maladie professionnelle se fassent uniquement à la demande de l'agent.

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

7

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

## Les réorganisations de services :

**DÉNONCE** la succession effrénée des réorganisations, les calendriers irresponsables imposés pour ces transformations.

**DÉPLORE PROFONDÉMENT** le harcèlement organisé et orchestré, qui use physiquement et psychologiquement les agents, les démotive, les impacte dans leur intégrité et remet en cause leurs capacités de résilience.

**FUSTIGE** le dirigisme dont fait preuve l'administration dans les processus de repositionnement des agents, et **EXIGE** la défense des droits statutaires et des garanties pour tous par la saisine des commissions paritaires nationales ou à défaut locales.

**S'INSURGE** du manque total de considération humaine face à la mise en place des réorganisations successives et **EXIGE** que la dimension sociale soit pleinement prise en compte.

## La reconnaissance et la dignité du fonctionnaire :

**DÉNONCE** la surcharge de travail source de mal être et souffrance au travail.

**CONDAMNE** la pression constante subie par les personnels résultant d'une politique de réduction générale des effectifs dans la Fonction publique.

**DÉNONCE** le mépris de la hiérarchie envers le personnel. L'attitude et les réflexions de certains chefs de services sont condamnables. Le compte rendu d'entretien professionnel est un outil servant généralement à régler les comptes, à dénigrer le personnel, et il ne reflète nullement les qualités et capacités professionnelles des agents.

**EXIGE** la mise en œuvre, d'un plan de requalification des agents de C en B et de B en A, a minima à hauteur des taux fixés dans le rapport du CGEDD de 2013 pour la « *prise en compte des fonctions occupées* ».

**EXIGE** une augmentation significative des taux promu/promouvable (pro/pro), permettant une meilleure reconnaissance professionnelle des agents par plus de promotions ainsi qu'une réelle augmentation du nombre de poste offerts aux concours.

**RAPPELLE** son attachement à la reconnaissance des droits des travailleurs handicapés dans les ministères.

**CONDAMNE** l'administration qui multiplie les signes négatifs donnés aux agents des ministères en matière de reconnaissance : dégradation de la rémunération, absence de mesures catégorielles, entraves aux promotions, dévalorisation et déresponsabilisation des fonctions, absence totale de défense face aux attaques médiatiques, etc...

**EXIGE** des ministres qu'ils défendent réellement les missions, les services et les agents.

**ACCUSE** les Ministères de ne pas tout mettre en œuvre pour faire cesser les RPS et d'en créer lui-même des résurgences au travers de son incapacité à défendre ses personnels face à la disparition des missions de service public.

## Télétravail :

**EXIGE** que le télétravail reste un élément d'amélioration des conditions de travail des personnels et qu'il résulte de la seule demande des agents et ne soit pas l'occasion pour l'administration de supprimer leurs bureaux

**REVENDIQUE** qu'il soit accessible à tous les agents sur la base des missions exercées et non du poste tenue.

**Exige** que l'administration s'engage à donner les moyens matériels pour exercer les missions télétravaillable dans de bonnes conditions et que l'ensemble des frais induits soit couvert financièrement par l'administration.

**Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde**

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

## **Le dialogue social :**

**EXIGE** de véritables négociations à la hauteur des enjeux et des efforts demandés à tous les agents des ministères, ce qui implique le respect des prérogatives des instances statutaires que sont notamment les CAP, CCP, CT et CHSCT

**FUSTIGE** les multiples entorses au bon fonctionnement du dialogue social provoquées par l'administration, alors que ce dernier joue pourtant un rôle majeur en termes de reconnaissance collective.

**EXIGE** la fin des réunions de concertation et **RÉCLAME** le retour aux réunions de négociations, avec une administration porteuse de mandats ou protocoles de propositions.

## **OUTRE-MER (COM-DOM-TOM) :**

**CONDAMNE** l'impact du Secrétariat Général Commun sur les missions des Zones de Gouvernance DEAL.

**DÉFENDS** le maintien des missions au sein des services respectifs des zones de gouvernance DEAL.

**COMBAT** le projet de loi 3Ds qui a pour fait délétère de mettre fin au DEAL.

**DÉNONCE** le nombre incessant de contre-réformes qui impactent les services.

**DÉSAPPROUVE** la mauvaise gestion des risques psychosociaux générés par ces réformes.

**DÉNONCE** la culture du clientélisme imposée par les LDG contraire aux statuts des corps.

**S'INSURGE** contre le taux de promotions insuffisantes, voire négligeable tous corps confondus.

**EXIGE** une augmentation immédiate du nombre de promotions tous grades confondus. Les agents des services des COM-DOM-TOM sont souvent oubliés par la MIGT et attendent longtemps, avant d'avoir une reconnaissance de leur investissement et de leur carrière par la Centrale.

**EXIGE** des recrutements adaptés aux spécificités des services de chaque COM-DOM-TOM pour permettre à chaque service local d'assurer correctement ses missions. La surcharge de travail supportée par de nombreux agents, l'écêtement massif des dépassements d'horaires et les nombreux cas d'arrêts maladie sont révélateurs du manque avéré d'effectifs.

**RÉCLAME** l'application, sans équivoque, de la loi portant sur les Centres d'Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) et le respect des règles statutaires pour tout recrutement.

**EXIGE** le maintien et l'extension à tous les agents de l'État du complément de rémunération, largement justifiée au regard du coût de la vie, plus chère dans les COM-DOM-TOM.

**EXIGE** la création d'un véritable régime alternatif à l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) et son extension à l'ensemble des COM-DOM-TOM.

**RÉAFFIRME** son attachement à la bonification d'annuités pour le calcul des retraites.

**CONFIRME** son opposition au décret de juillet 2020 portant sur la réforme des congés bonifiés, car c'est une remise en cause des acquis sociaux obtenus à force de luttes.

**RESTE** opposé à la suppression du congé bonifiés vers la métropole pour les agents exerçant en DROM où se situe leur CIMM.

**RÉCLAME** l'alignement de la majoration de traitement entre DROM.

**EXIGE** une égalité de traitement lors des promotions par concours internes et listes d'aptitudes par la nomination de l'agent promu dans son département de résidence s'il le souhaite ; afin d'éviter une mobilité imposée vers le territoire national et garantir le maintien des liens familiaux.

**DÉPLORE** une transmission tardive des dossiers de promotion des OPA par le service RH. Et s'insurge contre les enveloppes promotionnelles de plus en plus insuffisantes.

## **À LA RÉUNION :**

**REVENDIQUE** la révision de l'écêtement horaire fixée à 12 heures, pour permettre une récupération des heures supplémentaires sur une période de trois mois.

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

**EXIGE** que pour les mobilités du périmètre des services concernés par l'Organisation Territoriale de l'État, notamment le SGC, l'ensemble des candidatures des agents du périmètre soit réellement étudié et pris en compte, sans qu'une priorité soit donnée aux candidatures émanant des services du Ministère de l'Intérieur.

**RÉCLAME** le rétablissement du principe de la priorité ZGE pour les mobilités, afin de permettre aux agents en poste de conserver la possibilité d'enrichir ses compétences, et concrétiser leur projet de carrière.

**EXIGE** qu'une garantie soit donnée au pensionné, qui a maintenu sa résidence normale à La Réunion, du bénéfice d'un régime alternatif à l'ITR, dès son retour en cas d'absence de plus de trois mois dans l'année civile, dans les mêmes conditions qu'avant son départ, afin de préserver son pouvoir d'achat.

**EXIGE** dans le cadre du projet de cité administrative à La Providence, la réalisation du Restaurant Inter-Administratif de la Réunion, dont l'étude de faisabilité a été validée.

## **À MAYOTTE :**

**EXIGE** la reconnaissance de l'ancienneté générale du service par la reconstitution des carrières des agents de la DEAL Mayotte issus de l'intégration en prenant en compte les fonctions réellement exercées, seul moyen de reconsidérer les situations individuelles des personnels concernés.

**EXIGE** l'alignement des accessoires à la rémunération (prestations familiales, etc...) des agents locaux, afin de corriger les injustices sociales à la DEAL de Mayotte par rapport au reste des DROM.

**EXIGE** un plan marshall de formations qualifiantes afin de permettre au personnel affecté à la DEAL de Mayotte, d'acquérir des compétences permettant d'occuper les postes de niveau décisionnel.

**DEMANDE** une bonification des agents par un reclassement au grade supérieur de leur corps avant leurs départs à la retraite conformément au statut particulier des agents issus de l'intégration (départ exigé à 60 ans) ;

**EXIGE** le regroupement de l'ensemble des services du SGC dans une même structure administrative.

## **EN GUYANE :**

**CONDAMNE** la nouvelle organisation des services de l'État, la fusion des administrations de la sphère RÉATE ainsi que de la préfecture au sein de cinq grandes directions générales (Direction Générale de l'Administration, Direction Générale de la Cohésion et des Populations, Direction Générale de la Sécurité, de la Réglementation et des Contrôles, Direction Générale de la Coordination et de l'Animation territoriale, Direction Générale des Territoires et de la Mer), qui ne fonctionnent pas.

**DÉNONCE** la suppression des services supports au profit d'une Direction Générale de l'Administration n'a pas permis de rendre l'organisation du travail des agents plus efficace. Les procédures sont alourdies et le « qui fait quoi ? » peine à se clarifier.

**DÉPLORE** le turn-over trop élevé, les services se vident et fonctionnent en « dégradé ».

**S'INQUIÈTE** du recrutement de contractuels de plus en plus important, notamment sur les postes à responsabilités.

**S'INSURGE** contre la mise en place, sans concertation, du logiciel de pointage des agents, « Casper », qui n'est pas efficace.

**CONDAMNE** le non remplacement des OPA lors de départ et la non-attribution automatique de complément de la prime de rendement aux OPA.

**Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde**

**10**

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

## **DEVENIR DES SERVICES ET ABANDONS DE MISSIONS**

**REJETTE** la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) et la loi NOTRe, sources de réorganisations perpétuelles impactant aussi bien les Directions Régionales (DR) que les DDI avec la mutualisation de nombreuses fonctions support conduisant à une « préfectoralisation » des services et des missions synonyme de disparition à court terme des DDI et de remise en cause des DR.

À ce titre, **FUSTIGE** le renforcement des pouvoirs locaux des préfets pour la gestion des personnels de l'État.

### **Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :**

#### **CONDAMNE :**

- Les réformes impactant les DREAL qui ne sont que des outils de mise en œuvre des plans massifs de suppressions de postes dans le cadre d'action publique 2022, et matrices de coups portés au service public et aux agents,
- Le projet de loi 3DS qui entraînera un désengagement de l'État sur le portage des politiques de l'aménagement et du logement, sur le plan des moyens humains, techniques et financiers,
- La réorganisation territoriale des services publics qui, sous le fallacieux prétexte de renforcement de l'échelon départemental, procède au démantèlement de l'échelon régional.

#### **AFFIRME :**

- Qu'aucune garantie n'est apportée sur la pérennité de nos structures ministérielles et qu'ainsi les velléités gouvernementales (CAP 22, Loi 3DS...) mettent en cause à terme l'avenir de nos directions régionales.
- Que pour les agents des DREAL appelés à subir ces réformes destructrices, ce ne sont pas les mesures d'accompagnement qui parviendront à atténuer les conséquences néfastes sur leur vie professionnelle (déjà bien malmenée depuis 2016 par la fusion des régions et toutes les réorganisations qui en ont découlé).

#### **EXIGE :**

- L'arrêt immédiat des contre-réformes envisagées pour les DREAL,
- Le renforcement des moyens régionaux notamment en effectif, vitaux pour le fonctionnement équilibré de nos territoires,
- Le maintien de politiques nationales, pilotées par nos ministères et portées par les DREAL éloignées des pressions locales et de préfets décidant de manière « différenciée », selon le territoire.

### **Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) :**

**CONDAMNE** les réformes de l'administration territoriale de l'État successives qui ont eu pour conséquences une organisation interministérielle des DDT(M) sous l'autorité du Préfet de département. Cette structuration des services rompt le lien ministériel et porte atteinte au portage de politiques nationales nécessaires à l'égalité des droits dans une République.

**EXIGE** un retour aux principes fondateurs de la Fonction publique au sens du statut général de 1946 et à une République une et indivisible, préservant l'égalité des droits et d'accès des citoyens.

**FUSTIGE** la déconcentration vers un État territorial où le Préfet devient gouverneur départemental, avec le pouvoir de déroger aux normes. **CONDAMNE** la déconcentration de la gestion des ressources humaines qui porte atteinte aux statuts particuliers de corps, ainsi qu'à leurs spécificités et met en place une discrimination en termes de gestion des ressources humaines entre les services du ministère.

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

11

**S'OPPOSE** au projet de transfert des missions relatives aux « taxes d'aménagement » au sein des services du ministère des finances. Une nouvelle fois ce sont les agents qui seront les premiers à en subir les conséquences. Ces agents en charge de ses missions seront soumis à un dilemme : soit rester dans le service en prenant un autre poste et d'autres missions, soit suivre les missions au sein du ministère des finances sans en connaître les conditions sachant que le nombre de postes sera rationné à minima.

**FUSTIGE** plus globalement, les velléités récurrentes qui consistent à transformer les DDT(M) en service de police, en focalisant sur le réglementaire au détriment des missions de conseils et d'appui aux collectivités.

**S'INQUIÈTE** de la mise sous tutelle de plus en plus prégnante du ministère de l'intérieur. Ce qui a pour conséquences d'amenuiser et d'asphyxier les capacités techniques des DDT(M) ; à savoir l'essence même d'une direction départementale originelle.

### **Directions interdépartementales des routes (DIR) :**

**S'OPPOSE FERMEMENT** aux propositions de décentralisation des services vers les collectivités territoriales, ainsi qu'à tout projet d'adossement ou transfert auprès des concessionnaires privés d'autoroute.

**RÉFUTE** toute idée de transformation en Établissement Public du service des DIR ou de ce qui en resterait, suite à la décentralisation.

**EXIGE** le maintien du service des DIR dans les services déconcentrés du ministère et la renationalisation de l'ensemble des routes nationales et autoroutes transférées ou concédées au privé.

**REVENDIQUE** des moyens financiers et surtout humains à la hauteur de la mission de service public qu'exercent les DIR sur le territoire de la République française et les services des routes en outre-mer.

### **Directions interrégionales de la mer (DIRM) :**

**REJETTE** la réforme annoncée de la signalisation maritime qui va impacter l'ensemble des subdivisions phares et balises en supprimant, en mutualisant ou en transférant leurs missions. Cette réforme a pour seul but la suppression des effectifs pour obéir aux diktats de CAP 22.

**S'OPPOSE** à la suppression de 6 centres de stockage POLMAR sur les 8 en métropole ainsi qu'à la suppression des antennes CVRH spécialisées.

**DÉNONCE** le désengagement de l'État.

**DÉNONCE** l'absence de vision prospective sur les missions et services de l'État.

**CONDAMNE** le désordre dans lequel il abandonne ses missions en laissant les agents livrés à eux-mêmes.

**EXIGE** le maintien de toutes les missions et des effectifs nécessaires au sein des ministères.

### **Établissements Publics :**

**REJETTE** la transformation des services déconcentrés en établissements publics (EPA ou EPIC).

**EXIGE** le maintien et le développement des emplois publics et des moyens financiers.

**REVENDIQUE** le libre choix par l'agent de sa position d'activité lors de son recrutement ou de son renouvellement (PNA ; détachement sur corps ou sur contrat)

**REVENDIQUE** leur transformation en service à compétence nationale.

**S'OPPOSE** solennellement à toutes attentions de nouvelle création d'EPA ou d'EPIC.

### **Voies Navigables de France :**

Le Congrès **DÉNONCE** Le Contrat d'Objectif et de Performances (COP) signé entre l'Établissement et l'État, dont la seule finalité est de rendre « soutenable » les baisses d'ETP

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

12

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

imposée par Bercy. Pour ce faire il élabore un projet dénommé « **CAP 2025-2030 Modernisons VNF** » qui prévoit notamment l'automatisation (ou la téléconduite) de l'ensemble du réseau, la fermeture (ou « dénavigation ») des axes les moins fréquentés, la « rationalisation » de l'ensemble des fonctions support par le biais de centralisations, regroupements, mutualisations et dématérialisations. Ceci se traduit pour les personnels par un accroissement des charges de travail accompagné de perte de sens, et au final par un accroissement des risques psycho-sociaux, et l'éradication du service public de la voie d'eau.

**FUSTIGE** les baisses drastiques des moyens humains,(100 ETP par an), et **EXIGE** de réel recrutement.

Le Congrès **DÉNONCE** le « volet social au rabais », se voulant une compensation pour les personnels en contrepartie des efforts consentis, mais les redistributions envisagées ne sont que quelques miettes au regard des centaines de millions d'économies enregistrées sur la masse salariale, et ne permettront en aucun cas de résorber les écarts entre personnels public et privés.

**FUSTIGE** les baisses drastiques des moyens humains passées et à venir (moins 800 ETP depuis la création de l'établissement en 2013 soit l'équivalent de deux Directions Territoriales), qui affaiblissent inexorablement l'Établissement et vont entraîner sa destruction à très court terme.

**DÉNONCE** la création de la Direction de la Maîtrise d'ouvrage menée tambour battant sans aucune prise en compte des impacts sur les agents, création qui traduit la volonté centralisatrice du Directeur Général (DG) qui se fait aux dépens des agents.

Le Congrès **S'OPPOSE**, par avance, à toute tentative visant à transférer le réseau secondaire à des collectivités y compris au travers d'un « chantage au niveau de service ».

**RÉAFFIRME** notre attachement au service public de la voie d'eau qui ne se limite pas à ce que le Directeur Général appelle les « attentes sociétales ».

**RÉAFFIRME** son attachement à la Position Normale d'Activité (PNA) des personnels et **FUSTIGE** par avance la recherche de recettes nouvelles prônée par le Directeur Général notamment dans le cadre de la transformation de la taxe hydraulique en redevance qui pourrait conduire l'État à réduire sa nécessaire contribution au titre de la subvention de service public.

## **Le CEREMA :**

Le CEREMA, issu du regroupement de la majeure partie du réseau scientifique et technique du ministère de l'Équipement en 2014 est au service des collectivités territoriales et de l'État. Ce service technique de nos ministères, unique en son genre, est reconnu et envié dans le monde pour ses compétences, la qualité de ses prestations et son indépendance vis-à-vis de tout groupe de pression qui lui permet de fixer la norme dans bien des domaines techniques.

Il subit depuis sa création des restructurations incessantes qui ont comme unique objectif la baisse des effectifs et des moyens.

Le Congrès **FUSTIGE la précipitation et l'amateurisme de nos dirigeants** lors de la dernière restructuration, qui a vu le Conseil d'État invalider l'arrêté de restructuration.

Le Congrès **EXIGE** que le CEREMA puisse se positionner sur des domaines nouveaux et porteurs, tout en pérennisant ses domaines d'intervention traditionnels qui répondent tant aux besoins de notre pays qu'aux besoins des citoyens.

**DÉNONCE** le recours abusif à l'emploi de non titulaire et à la flexibilité des recrutements prônée par la Direction pour s'adapter à la politique d'austérité de nos ministères ; le manque de formation et de connaissance de la Fonction publique pour ces personnes nouvellement recrutées.

**Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde**

13

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

**DÉNONCE** la baisse drastique et injustifiée des effectifs et des budgets rendant l'avenir du CEREMA très incertain. À ce jour, la perte de compétences et de connaissances est telle que le CEREMA ne pourra plus jouer son rôle de référent indépendant dans de nombreux domaines pourtant essentiels à une nation. Mais cela se traduit également par une perte de sens, de repère pour les agents, un mal être dans leur vie professionnelle. **C'est ni plus ni moins, la casse du service public.**

**REJETTE** toute velléité du Gouvernement d'éclater le CEREMA dans différents autres établissements publics ou collectivités. Cette nouvelle ré-organisation aurait pour inéluctable conséquence d'en détruire la capacité d'intervention et l'expertise, remettant en cause le caractère technique de nos ministères ; sans parler de l'impact social sans précédent sur ses personnels.

## **L'ASSURANCE MALADIE**

**RÉAFFIRME** avec vigueur et détermination son attachement aux valeurs de solidarité et d'égalité constituant le socle de la construction de l'assurance maladie, composante essentielle de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur le salaire différé.

**DÉNONCE** la perte insupportable de rémunération, véritable double peine, en cas d'arrêt maladie de plus de trois mois d'un fonctionnaire.

**EXIGE** le retrait immédiat du jour de carence. Maintenir cette mesure, dont le coût est supérieur aux résultats, démontre que l'État souhaite diminuer les revenus de ses agents. Beaucoup de grandes entreprises ont d'ailleurs bien compris le paradoxe économique de cette mesure et l'ont depuis longtemps abandonnée en prenant directement à charge le coût de la carence pour leurs employés.

**EXIGE** la reconnaissance, sans condition du COVID 19, en maladie professionnelle et l'ouverture des droits afférents.

**REVENDIQUE** la concrétisation de la mise en place d'une convention de subrogation avec la CPAM offrant une sécurisation financière aux personnels non titulaires.

## **Protection Sociale Complémentaire (PSC):**

Le congrès exige que le libre choix soit laissé aux personnels de souscrire ou non à une PSC Face à la volonté de la Fonction publique d'instaurer une participation financière des ministères à une complémentaire santé :

**RÉAFFIRME** que la PSC ne peut pas être un élément de rémunération comme tente de le promouvoir la Ministre de la Fonction publique. Elle doit donc être financée par un budget supplémentaire et distinct alloué aux Ministères afin que celle-ci ne soit pas auto-financée par les agents eux-mêmes.

Dans ce cadre, **REVENDIQUE** une PSC de haut niveau prise en charge à hauteur minimale de 50 % des cotisations par les ministères de la garantie choisie par l'agent, ouverte aux actifs et retraités afin de garantir une réelle solidarité intergénérationnelle, entre les actifs, et englobant les ayant-droits.

**RÉAFFIRME** son attachement indéfectible à la sécurité sociale et à ses principes et défend les mutuelles historiques construites par les personnels.

## **LES PENSIONS ET RETRAITES**

**DÉNONCE** la remise en cause des calculs des droits à la retraite et du Code des pensions civiles et militaires de retraite.

**APPUIE SANS RÉSERVE** toutes les actions menées par la FGF-FO et la Confédération CGT-FORCE OUVRIÈRE sur ce dossier, pour combattre le projet de réforme gouvernemental abandonner en février 2020 par le gouvernement et prêt à resurgir en fin de mandature présidentielle.

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

14

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**

**DÉNONCE** l'allongement du nombre d'annuité, 40 ans c'est déjà trop, et **EXIGE** le retour à 37,5 annuités.

**REVENDIQUE** à ce titre pour les agents de l'État le droit à la retraite à 60 ans, avec pension à taux plein calculée sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois, au terme de 37,5 années d'activité.

**REVENDIQUE** pour les personnels non titulaires, le retour au calcul sur les dix meilleures années.

**REVENDIQUE** un calcul moins pénalisant pour les agents qui cumulent une carrière dans le privé et dans le public.

**RÉAFFIRME** avec vigueur et détermination son attachement au Code des Pensions, à la fois seul garant d'un salaire sans rupture de l'État en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension pour tous les fonctionnaires.

**RÉAFFIRME** le maintien du service actif et **REVENDIQUE** sa bonification pour que ces personnels puissent partir à 55 ans et à taux plein.

**EXIGE** la prise en compte de l'ensemble des rémunérations pour le calcul de la pension.

**REVENDIQUE** le maintien du régime de retraite des personnels handicapés quel que soit leur taux d'invalidité.

**REVENDIQUE** l'instauration de l'égalité totale entre femmes et hommes, notamment en matière de droits à la retraite après 15 ans d'activité et de pension de réversion.

**DÉNONCE** le recul des droits à pension pour les générations futures.

**LE CONGRÈS RAPPELLE** son attachement aux garanties collectives découlant de la lutte syndicale et mettra tout en œuvre pour préserver et améliorer ces dernières.

## **EN CONCLUSION**

**LE CONGRÈS MANDATE** ses instances nationales pour qu'elles prennent toutes les dispositions nécessaires à l'aboutissement des revendications, y compris par la grève notamment pour combattre Action Publique 2022, véritable arme de destruction massive du service public et de la République.

**LE CONGRÈS ENJOINT** ses militants à engager une démarche volontariste en termes de développement et de syndicalisation. Le rapport de force nécessaire à l'aboutissement de nos revendications ne peut se construire que par un militantisme de terrain.

**LE CONGRÈS RÉAFFIRME** que face aux attaques répétées du gouvernement qui visent à démanteler notre ministère, le congrès donne mandat au secrétariat national d'organiser le SNP2E-FO pour qu'il continue à défendre et représenter les agents de son périmètre statutaire quel que soit leur structure ou ministère de rattachement.

**LE CONGRÈS RÉAFFIRME** son attachement à la structuration des sections du Syndicat national constituées au plus près des adhérents. Les sections ainsi structurées sont garantes de la démocratie syndicale, elles déterminent les mandats qui sont portés au sein des instances du Syndicat national.

**LE CONGRÈS, S'OPPOSE** à toutes les formes de tentatives d'intégration des syndicats par les multiples formes de « management », « forums » et autres « concertations » ou « charte de dialogue social local ».

**LE CONGRÈS RÉAFFIRME** que l'indépendance syndicale, socle constitutif de la CGT-FORCE OUVRIÈRE, est indispensable à la défense des salariés.

**REJOIGNEZ FORCE OUVRIÈRE  
ORGANISEZ-VOUS POUR LA DÉFENSE  
ET LA RECONQUÊTE DE VOS DROITS ET ACQUIS !  
RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**

*Résolution générale Congrès SNP2E 21-22-23 septembre 2021 au Cap d'Agde*

15

**SNP2E – MTE/MCT/MM Permanence SNP2E-FO - Plot I -  
30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE CEDEX 04  
fo-snp2e.syndicats@i-carre.net www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/ 01 40 81 24 20**